



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 81920

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet de désenclavement numérique dans les pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) soutenu par l'association ACP numérique. L'association soutient la mise en place d'une réglementation unique des télécommunications en Afrique sub-saharienne, préalable essentiel au désenclavement numérique du continent africain. Ce désenclavement est une condition sine qua non du développement économique et humain, et capital pour l'amélioration des conditions de vie de dizaines de millions d'habitants en Afrique. La coopération suisse, agissant de concert avec l'association pour l'unification du droit en Afrique (ANIDA), a confirmé son appui à la mise en oeuvre du projet, si l'administration française soutient concrètement et financièrement le projet. L'association ACP numérique souhaite que l'administration française de coopération affirme son appui concret au projet, en soutien aux États d'Afrique concernés, afin de débloquer ainsi l'aide de la coopération suisse et de mobiliser l'aide de la communauté internationale, en particulier de la Commission européenne, à ce sujet. En conséquence, il souhaite connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En matière de réduction de la fracture numérique, l'action de la France s'inscrit aujourd'hui, d'une part, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (objectif 8 : construire un partenariat mondial pour le développement) ; d'autre part, dans le cadre du plan d'action de Genève et de l'agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés respectivement par la communauté internationale en décembre 2003 et en novembre 2005 dans le cadre du sommet mondial sur la société de l'information. La France s'attache ainsi à appuyer les stratégies de réformes des cadres juridiques et réglementaires, par l'organisation de rencontres et de dialogues entre les utilisateurs, le secteur privé, les régulateurs et les ministères des télécommunications, en partenariat avec la francophonie, la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies et le Canada. La France appuie également les processus de rédaction des nouvelles législations en mettant des experts de haut niveau à disposition de nos partenaires, comme actuellement au Sénégal sur la loi informatique et libertés. Elle soutient également l'initiative prise par l'union internationale des télécommunications et la Commission européenne destinée à harmoniser les politiques régissant le marché des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique sub-saharienne. Le projet cité d' « Ohada des télécoms » retient bien entendu l'attention du ministère délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, dans la mesure où il s'inscrit dans ce cadre. Les services du ministère sont en contact avec les porteurs du projet ainsi qu'avec la coopération suisse et l'union internationale des télécommunications afin d'envisager les voies et moyens d'une coordination optimale des diverses initiatives et d'un appui adéquat de la France dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81920

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11914

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2766